

**DELIBERATION N° 2000/06-16 - CHARGE DEMISSION : RENOUELEMENT
DU CONTRAT**

Monsieur REMY, rapporteur, informe l'Assemblée de la nécessité de poursuivre l'opération de lutte contre la délinquance et les toxicomanies.

Il convient donc de renouveler le contrat de Monsieur TANGEOUI, chargé de mission, en poste depuis le 1er Janvier 1997 pour 6 mois, puis renouvelé pour un an en juillet 1997, juillet 1998 et juillet 1999.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide, par 22 voix pour et 4 abstentions :

- de reconduire et d'adapter le contrat de travail de Monsieur TANGEOUI pour une durée de un an, à compter du 1er Juillet 2000,
- de prévoir les crédits nécessaire au budget en cours.